



**Projet pédagogique accueil de loisirs
élémentaire des Charmilles**

Année 2025-2026

Thème :

Un pour tous, tous en sport



Directeur : Gabriel Henquinet

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- a- Situation géographique
- b- Coordonnées du Centre
- c- Les différents horaires des accueils
- d-PAI, régimes alimentaires,
- e-Accueil des enfants porteurs de handicap
- f- L'équipe d'animation
- g-Environnement
- h-Locaux disponibles dans la structure et occupation des locaux partagés
- i -Le Budget
- j -Public accueilli (effectif prévisionnel)
- k- Bilan et perspectives
- Modalités de fonctionnement :
 - a) Les Réunions,
 - b) Les classeurs administratifs / Diplômes et vaccins du personnel / Pédagogique

2. CADRE PÉDAGOGIQUE

- a- Le projet éducatif
- b-. les objectifs généraux
- c- Les objectifs pédagogiques
- d- objectifs opérationnel et démarche pédagogique

3. FONCTIONNEMENT

- 3.1 Les différents temps d'accueils
 - a- Accueil du matin

b - Accueil du soir

c- Accueil du midi

3.2 Journée Type du mercredi et vacances de loisirs

3.3 Le plan Mercredi

3.4. Mission et rôles du personnel

(Animateur, Directeur)

3.5 Recommandation de sécurité et de soin

3.6. Communication avec les parents

4. EVALUATION

Evaluation des objectifs

- De la direction
- Des animateurs
- Des objectifs

1 . PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

a-Situation géographique

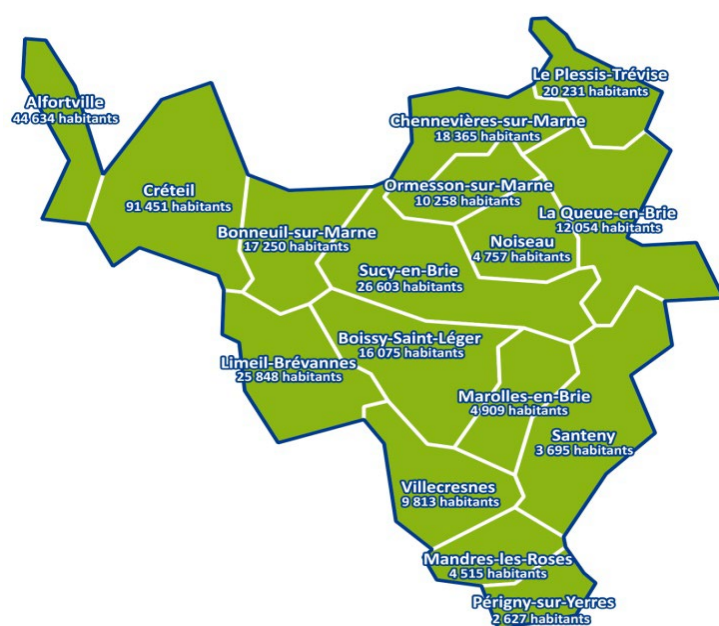
Mandres les Roses est située en région Ile de France, à 25 km de Paris, dans le département du Val de Marne, dans le canton du plateau Briard.

Avec 4 766 habitants (Insee 2018) pour une superficie de 330 hectares, c'est une commune encore aux deux tiers, rurale, qui n'est pas encore gagnée par l'urbanisation massive de la région parisienne, alors même qu'elle se situe à proximité de banlieues plus urbanisées.

Située sur un plateau à environ 90m d'altitude (environ 35m au niveau de la rue des Vallées et jusqu'à 96m en limite avec Santeny), elle constitue une zone de transition entre la banlieue parisienne urbanisée (Yerres, Brunoy dans l'Essonne ; Boissy-Saint-Léger dans le Val-de-Marne) et les plaines agricoles de Seine-et-Marne.

La commune fait partie de la Métropole du Grand Paris et du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

L'ex-communauté de communes du Plateau Briard, composée de Villecresnes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Santeny et Périgny-sur-Yerres, a rejoint la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016. Il s'agit d'une intégration au territoire « T11 » avec la Plaine Centrale et le Haut du Val de Marne.



Néanmoins, le Plateau Briard est tourné vers l'Orée de la Brie (77) et Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (91 et 77).

25 000 habitants sont répartis sur ces 5 communes. Aucune gare n'est implantée sur cette zone. Seul un réseau de bus (lignes de bus 12 et 23 de la SETRA et les lignes, C, M et S de la STRAV) sillonne les communes vers Créteil, Boissy-Saint-Léger, Brie-Comte-Robert et Combs-la-Ville (77), Brunoy, Boussy-Saint-Antoine (91) et Mandres-les-Roses. Les lignes de RER (D et A) permettent un arrêt aux gares de Boussy-Saint-Antoine, Combs-la-ville et Brunoy.

La route nationale 19 traverse le territoire depuis Créteil vers la Seine et Marne. Cet axe est fortement utilisé pour rejoindre les grands centres urbains.

La commune est connue pour sa production de roses. Un train qui ne circule plus aujourd'hui les emmenait jusqu'à Paris où elles étaient vendues. Raymond Radiguet évoque ce « train des roses » dans *Le diable au corps*.

Considéré comme rural, le territoire évolue et attire des familles souhaitant bénéficier d'un cadre de vie proche de la ville. Ainsi depuis quelques années, il est constaté :

- Un rajeunissement de la population
- L'augmentation de construction de logements sociaux pour se conformer à la loi SRU
- Une augmentation de la population depuis 2007 en raison de la réalisation de plusieurs programmes immobiliers

La ville dispose de plusieurs équipements :

- 2 gymnases dont 1 commun avec le collège de la ville qui à ce jour est fermé pour des raisons de sécurité
- 2 terrains de tennis
- 1 terrain de football
- 1 salle de spectacle (capacité places assises 180 personnes)
- 1 salle de danse
- 1 dojo
- 1 micro-crèche
- 1 bibliothèque municipale remplacée à terme par une médiathèque gérée par Grand Paris Sud Est Avenir
- 2 parcs à jeux pour les enfants de 2 à 12 ans
- 2 parcs

Par ailleurs, la commune dispose d'un patrimoine historique : la Ferme de Monsieur, fief de Monsieur, frère de Louis XVI.

b- Coordonnées du Centre

Adresse : 1 rue Rochopt à Mandres les Roses 94520

Mail : accueil.elementaire@mandreslesroses.fr

Tel fix : 01 45 98 98 48

Tel portable: 06 73 89 89 65

c- Les différents horaires des accueils

- L'accueil de loisirs ouvre ses portes à 7h30 jusqu'à 9h pour l'accueil du matin
- L'accueil est également possible à 11h30 pour les enfants qui sont inscrits en demi-journée après-midi.
- La récupération est possible à 13h30 pour les enfants qui étaient inscrits en demi-journée du matin
- L'accueil du soir se fait de 17h à 19h.

d-PAI, régimes alimentaires

Un protocole peut être mis en place par la famille, l'Education Nationale et la Mairie, celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention. Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant (ex. épilepsie ; diabète ; asthme), et de les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Les médicaments pour les PAI sont rangés dans un meuble gris dans le bureau de la directrice de l'école. Certains sont même en doublon dans l'infirmierie de l'accueil. Le bureau reste accessible aux animateurs même pendant les vacances lorsque l'école est fermée.

Un classeur des enfants ayant un PAI est situé dans l'armoire où sont rangés les documents administratifs en salle 1.

Cette liste n'est pas visible par les parents pour respecter la vie privée des enfants. Il est spécifié si le PAI concerne une allergie alimentaire, une condition (ex : asthme, diabète, épilepsie) et la procédure à suivre.

Seuls les enfants, dont l'allergie alimentaire est déclarée, sont autorisés à amener un panier repas, préparé au préalable par leur famille.

En cas de problème les animateurs sont informés des conduites à tenir qui sont stipulées sur le document papier propre à chaque enfant, le classeur contenant ses informations est situé dans le classeur du meuble administratif.

Une réunion de sensibilisation dispensée par l'infirmière scolaire a lieu en début d'année scolaire afin de sensibiliser les équipes aux risques anaphylactiques et à la bonne utilisation des médicaments.

e-Accueil des enfants porteurs de handicap

Pendant les temps péri et extrascolaires, des enfants en situation de handicap ou ayant des allergies alimentaires sont accueillis.

L'un des objectifs pédagogiques est la qualité de l'accueil individualisé, facteur déterminant pour le bon déroulement de l'intégration des enfants comme des familles au sein des structures.

Un premier contact avec les familles est établi afin de leur apporter un sentiment de confiance et de sécurité.

Il permet également de leur montrer une volonté et une souplesse des équipes à accueillir leur enfant. Les familles et leurs enfants sont, ensuite, rencontrés en amont, lors d'un entretien individualisé, avant l'arrivée de l'enfant dans la structure. L'ensemble des partenaires et des intervenants sont également conviés.

A cette occasion, la famille et l'enfant visitent les locaux. Cette première rencontre permet de faire connaissance avec l'enfant et sa famille. Elle permet de recueillir leurs besoins et d'évaluer leurs attentes, les possibilités d'accueil.

Parfois, il est proposé des journées d'adaptation afin de voir comment l'enfant s'intègre dans le groupe, pour lui donner aussi des repères et lui permettre de s'adapter aux autres enfants et à l'équipe d'encadrement.

Ce temps permet de mettre en place une période de transition entre la vie à la maison et la vie en collectivité, il aide la famille et l'enfant à se séparer en sécurité. La durée et le rythme du temps d'adaptation peuvent être prévus avec la famille et réajustés en fonction des réactions de l'enfant. Il est important, également, qu'un animateur référent ait en charge l'enfant. Il est un véritable lien entre l'équipe, l'enfant et sa famille.

f- L'équipe

Direction : BPJEPS LTP, PSC1

Direction adjoint : stagiaire BAFD

Animation : BAFA

Hormis l'équipe permanente, nous avons une équipe d'animateurs vacataires qu'on appelle en fonction des besoins.

g-Environnement

L'accueil de loisirs bénéficie d'un accès au parc Beauséjour.

Le gymnase Vibert est également disponible pour le centre de loisirs le mercredi.

Ces structures permettent de mettre en place des projets d'activités favorisant la culture et le sport.

La municipalité met à disposition un mini bus pour les sorties à proximité.

h-Locaux disponibles dans la structure et occupation des locaux partagés

Le centre de loisirs dispose de :

- 2 salles d'activités
- 1 salle polyvalente
- 1 gymnase
- 1 réfectoire
- 1 cour
- 1 bloc sanitaire
- 1 infirmerie

i -Le Budget

Un budget de fonctionnement attribué à l'accueil sur l'année civile est réparti ainsi:

- Fourniture petit équipement
- Investissement
- Sortie
- Transport
- Alimentaire

j-Public accueilli (effectif prévisionnel)

Les enfants accueillis sont issus d'horizons sociaux et d'origines différents, cette rencontre favorise le partage inter-culturel et le respect de l'autre. Les activités sont organisées de façon à ce que chaque enfant y trouve son compte et puisse profiter au maximum tout en respectant son rythme.

Le nombre d'enfants accueilli varie en fonction des périodes. La fourchette est généralement entre 25 et 55.

k- Bilan et perspectives

Où en étions-nous	Où nous en sommes	Où nous allons
<p>Cela fait plusieurs années qu'un nouveau fonctionnement a été mis en place, proposant à l'enfant d'avoir le choix de ces loisirs et de ne rien faire s'il le souhaite.</p> <p>Ce système mis en place présentait des dérives car les enfants avaient pris pour habitude de faire ce qu'ils souhaitaient faire uniquement avec des activités à la carte et n'exploraient plus d'autres champs d'actions.</p> <p>Il avait donc été décidé par l'ancien directeur de développer des pôles d'activités variés pour que l'enfant choisisse parmi une palette d'activités selon une thématique annuelle.</p> <p>Mais les activités proposées sont surtout devenues des activités de consommations individuelles sollicitées par les enfants et les familles.</p>	<p>Forces :</p> <p>Un nouveau directeur.</p> <p>Il existe un bon relationnel avec les enseignants ce qui facilite la transmission et la passation d'information sur les divers temps de la journée et la mise en œuvre de projets communs.</p> <p>Un fonctionnement par pôle d'activité en fonction d'objectifs définis a été mis en place.</p> <p>Le fonctionnement par pôle d'activités a permis à l'enfant de s'y retrouver tout en gagnant en autonomie.</p> <p>Une meilleure prise en compte de l'enfant dans son individualité et son rythme permet de mieux adapter les activités dans le respect de sa différence et de ses difficultés.</p> <p>Les savoirs, savoirs faire, savoirs être sont améliorés par ce fonctionnement en pôle d'activités.</p> <p>Une communication auprès des familles a été mise en place pour plus de transparence. Celles-ci ont été invitées à des</p>	<p>Forces : Avec la nomination, du nouveau directeur depuis 1 an et la mise en place d'une nouvelle équipe cette année, il a été décidé de poursuivre les actions de communication et d'association des familles au sein des activités de l'accueil de loisirs pour renforcer le lien de confiance créé.</p> <p>Cette année, il a été décidé ne pas faire des familles des consommateurs d'activités (celles-ci étant très demandeuses) pour leurs enfants mais de faire de leurs enfants des acteurs de leurs loisirs et de leur avenir en axant les actions sur le sport / jeu comme outil d'intégration et de socialisation.</p> <p>Ce choix d'axer les objectifs autour du sport et du jeu ont été faits car les équipes ont constaté que l'éducation positive avait ses limites.</p>

<p>De plus, il existait une défiance vis-à-vis de la direction au niveau des familles.</p>	<p>goûters gourmands, aux portes ouvertes, et ont été sollicités dans le cadre du projet pédagogique à proposer des actions.</p> <p>De plus, un affichage quotidien des activités proposées est effectué.</p> <p>Un projet salle zen a été mis en place en partenariat avec l'école et la ville a mis en place des ateliers parentalité afin de permettre aux familles et Co-éducateurs d'avoir des outils communs, des attitudes communes d'éducation, et de partage avec les enfants par le jeu.</p> <p>La fête de la jeunesse qui était un moment de consommation d'activité est devenue un moment de partage en famille.</p> <p>Faiblesses :</p> <p>Manque de temps et de concertation avec les enseignants pour développer les projets communs.</p> <p>Un directeur affecté sur 2 structures devant jongler entre 2 équipes : Recrutement ou formation d'un adjoint ?</p> <p>Des animateurs en perte de motivation.</p>	<p>En effet, les animateurs sont de plus en plus sollicités sur les différents temps, comme les enseignants pour la gestion de conflits entre enfants. Ils sont confrontés de plus en plus à des enfants frustrés, ne canalisant pas leur émotion, et développant des comportements violents vis-à-vis de leur camarade.</p> <p>Les familles évoquant souvent la notion de harcèlement, lors de conflits entre enfants.</p> <p>Forces :</p> <p>Une équipe nouvelle dynamique diversifiée au niveau des expériences et connaissances.</p> <p>Un projet existant sur la parentalité mis en œuvre par la ville en mai 2025 associant les écoles et le collège.</p> <p>Une coopération avec les écoles pour les conflits entre enfants et la mise en place de la cellule phare.</p> <p>Les infrastructures à disposition (gymnase, terrain tennis, padel..) qui sont nombreuses et à proximité.</p> <p>La diversité des associations sportives sur le territoire communal.</p> <p>Une directrice présente tous les mercredis pour accompagner former et prendre le relai du directeur.</p> <p>Faiblesse :</p> <p>Un directeur toujours affecté sur 2 structures devant jongler</p>
--	---	--

		entre 2 équipes : Recrutement ou formation d'un adjoint ?
--	--	---

Modalités de fonctionnement :

a) Les Réunions

Une réunion est prévue le mardi après-midi, de 14h à 16h. Les objectifs de cette réunion sont de travailler sur les projets d'animation, le projet pédagogique et faire des retours et des bilans sur les vacances et mercredis. Des réunions exceptionnelles sont prévues aussi afin de préparer le carnaval du mois d'avril ainsi que la fête de la jeunesse du mois de juin ou pour faire des retours sur le temps périscolaire.

b) L'administratif

Dans l'armoire administrative ainsi que sur le mur de l'entrée de la salle 1 se trouve le classeur administratif où il y a :

- La législation en vigueur
- Le PEDT (Projet éducatif du Territoire) et le projet pédagogique
- La télé-procédure d'accueil du centre
- Les dossiers des animateurs
- Les fichiers PAI
- Les différents documents vierges (déclarations d'accident, feuilles de cantine...)

2. CADRE PÉDAGOGIQUE

a- Le projet éducatif territorial

3 axes pour garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous :

- Mobiliser tous les acteurs du territoire autour d'un projet commun en faveur de la réussite éducative.
- Fédérer des actions communes.
- Contribuer au bien-être de l'enfant et du jeune sur les temps scolaire, péri et extrascolaire grâce à des actions individuelles et collectives leur permettant d'acquérir une estime de soi et une confiance en soi, nécessaires à leur épanouissement et à leur réussite éducative.

Objectif 1 : Aider l'enfant, l'élève à réussir et à s'épanouir sur les différents temps

- Offrir des locaux adaptés afin de contribuer à la réussite éducative
- Favoriser les apprentissages
- Développer et rendre accessible les pratiques culturelles, sportives, environnementales et numériques
- Respecter le rythme de l'enfant
- Accueillir les enfants/élèves sans discrimination
- Recruter du personnel et maintenir des équipes stables
- Aider l'enfant à devenir citoyen en leur donnant la parole

Objectif 2 : permettre une coopération entre tous les acteurs éducatifs

- Rechercher avec l'ensemble des acteurs une complémentarité éducative afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une offre adaptée
- Développer les actions avec les associations de Parents d'Elèves
- Aider les familles en difficulté
- Rendre les actions plus visibles et lisibles
- Intégrer les associations de Parents d'Elèves dans la gouvernance du PEDT

THEMATIQUE ANNUELLE

LE SPORT : UN OUTIL DE SOCIABILISATION, D'INTÉGRATION ET DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE.

Constats	Objectifs	Moyens	Évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés croissantes des enfants à gérer leurs émotions. - Situations de harcèlement signalées par les familles. - Violence accrue face à la frustration. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les compétences motrices : améliorer l'équilibre, la coordination, l'adresse, la force, l'endurance et la souplesse. - Découvrir la diversité des pratiques sportives : sports collectifs, individuels, adaptés et handisports. - Promouvoir l'inclusion et la solidarité : sensibiliser aux différences et valoriser la coopération plutôt que la compétition. - Encourager le respect des règles et des autres : apprendre la fair-play, la gestion des émotions et le respect du matériel. - Renforcer la confiance en soi : permettre à chaque enfant de vivre des réussites personnelles et collectives. - Sensibiliser au handicap : expérimenter des activités adaptées pour comprendre les 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux sportifs coopératifs favorisant l'entraide. - Organisation de projets fédérateurs (tournois, olympiades, défis collectifs). - Temps de parole après les activités pour exprimer les émotions. - Partenariats avec clubs, associations et intervenants. - Formation des animateurs à la gestion des émotions et à la dimension éducative du sport. - Aménagement d'espaces et acquisition de matériel adapté. - Projets passerelles avec la crèche et l'école élémentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Observation des comportements (gestion des frustrations, respect des règles, interactions). - Retours des familles et des enseignants. - Bilans réguliers en équipe d'animation. - Mise en valeur des progrès lors d'événements collectifs. - Suivi renforcé pour les enfants en difficulté particulière.

Constats	Objectifs	Moyens	Évaluation
	contraintes et les richesses des pratiques handisports.		
	- Développer l'autonomie et la persévérance : apprendre à s'engager dans une activité, progresser et accepter l'effort.		



Objectifs spécifiques par axes

Axe moteur et corporel

- Explorer et maîtriser différents modes de déplacement (courir, sauter, lancer, rouler, grimper).
- S'initier à des techniques simples de sports collectifs (passe, tir, dribble).
- Adapter son corps à des contraintes nouvelles (parcours avec bandeaux, activités en fauteuil, jeux avec une seule main, etc.).

Axe social et citoyen

- Apprendre à jouer en équipe, coopérer et partager les rôles.
- Développer l'entraide et la solidarité dans l'effort.
- Vivre la différence comme une richesse (valoriser les talents de chacun).

Axe culturel et découverte

- Découvrir des disciplines sportives variées, dont des sports paralympiques (basket fauteuil, torball, boccia, etc.).
- Comprendre l'histoire et les valeurs du sport et de l'handisport.
- Rencontrer des sportifs ou associations liés au sport adapté (si possible).

Axe santé et bien-être

- Prendre conscience des bienfaits de l'activité physique régulière.
- Comprendre l'importance de l'échauffement, de la récupération et de l'hydratation.

Progression annuelle

1er trimestre : Découverte – Le corps en mouvement

Objectifs : développer la motricité globale, comprendre les règles de base du jeu, découvrir la coopération.

Activités possibles :

- Parcours moteurs (équilibre, sauts, rampés, roulades).
- Jeux d'adresse (balles, cerceaux, plots).
- Mini-jeux collectifs (dodgeball simplifié, relais).
- Initiation à la motricité adaptée :
 - Parcours les yeux bandés avec guide.
 - Courses avec un seul bras attaché.
 - Jeux d'équilibre en binôme (entraide).

2e trimestre : Ouverture – Découverte des sports et handisports

Objectifs : explorer différentes disciplines, comprendre les adaptations handisports, développer le respect et l'inclusion.

Activités possibles :

- Sports collectifs adaptés (mini-foot, basket avec contraintes : fauteuils roulants simulés, ballon sonore).
- Sports de précision :
 - Boccia (pétanque adaptée).
 - Curling adapté ou bowling avec rampe.
- Initiation aux sports paralympiques :
 - Torball (jeu avec ballon sonore et yeux bandés).
 - Relais adaptés (course avec contraintes physiques simulées).
- Rencontre / intervention possible d'un sportif ou d'une association handisport.

3e trimestre : Réalisation – Coopération et valorisation

Objectifs : consolider les acquis, développer la persévérance, valoriser les différences dans un projet collectif.

Activités possibles :

- Organisation de petits tournois mixtes (équipes mélangées avec contraintes adaptées).
- Création d'un « parcours des différences » où les enfants font vivre aux autres des défis moteurs.
- Préparation d'un événement de fin d'année (ex : mini-olympiades sport et handisport).
- Valorisation des progrès individuels et collectifs (carnet de réussites, remise de diplômes symboliques).

En transversal toute l'année

- Éducation au respect (des règles, des partenaires, du matériel).
- Sensibilisation à la santé (hydratation, alimentation, sommeil).
- Valorisation de l'entraide et du fair-play.
- Mise en avant de la richesse de la différence (discussions après les activités adaptées).

3. FONCTIONNEMENT

3.1 Les différents temps d'accueil

a- L'accueil du matin

L'accueil du matin se déroule de 7h30 à 8h30

Les enfants sont répartis dans différentes salles selon leur classe avec 1 animateur par salle

b- L'accueil du midi

L'accueil du midi se déroule entre 11h30 et 13h20. Les enfants sont répartis en trois services en fonction de leur classe.

Après chaque vacance, les services 2 et 3 s'alternent. En revanche, nous avons constaté que les petits prennent plus de temps pour manger que les grands, il a donc été décidé que le 1^{er} service resterait fixe afin de ne pas perturber les plus petits.

Pendant le temps du midi, les enfants ont accès à la grande cour, à la petite cour, et au gymnase par roulement. Des ateliers encadrés par les animateurs sont mis en place plusieurs fois par semaine.

Par temps de pluie, les salles 1 et 2 peuvent être ouvertes, ainsi que la salle polyvalente pour éviter une trop forte affluence dans les autres salles.

c- L'accueil du soir

L'accueil du soir se déroule de 16h35 à 19h.

Les enfants sont répartis entre la salle 1, le gymnase et la cour.

Un animateur reste au portail pour accueillir les parents pendant ce que le reste des animateurs est chargé de s'occuper des enfants dans les lieux précédemment cités.

Les sorties

Afin d'assurer le bon déroulement des sorties, l'accueil doit avoir en sa possession :

- les fiches sanitaires des enfants,
- Le listing des enfants (noms et nombre d'enfants, noms et nombre d'animateurs, heure de départ et heure de retour)
- La pharmacie
- Les gilets jaunes
- Préparer et vérifier les pique-niques et les goûters.

Les sorties sont en accord avec la thématique du moment, et ont des objectifs bien particuliers :

- Les sorties culturelles (Contes, musées, bibliothèque, théâtre, marionnettes, cirque, spectacle...) : *susciter la curiosité, éveiller à la culture, favoriser l'éveil, l'imaginaire et la créativité.*
- Les sorties aquatiques (piscine, base de loisirs, parc aquatique...) : *Développement de la motricité et de la coordination, prise de confiance en soi, dépassement de soi.*
- Les parcs à thème (parc animalier, accrobranche, labyrinthe, poney...) : *développement de la motricité, découverte de nouveaux milieux, apprendre à respecter la nature et l'environnement.*

3.2 La journée type

- **7h30-9h15** : Accueil des enfants de manière échelonnée avec petits jeux ou activités calmes (espace dinette, jeux de construction, lectures, mise à disposition de jeux de société, coloriages, dessins...) Les enfants sont répartis dans les salles en fonction de leur âge.
- **9H15** : Appel des enfants, vérification des chiffres matin-midi-soir.
- **9H15-9H45** : Rangement et répartition des enfants en fonction des activités choisies.
- **9H45-11H15** : Chaque animateur doit proposer une activité ou un jeu initialement prévu(e) dans le programme d'activités et mettre en place des pôles d'activités autonomes pour les enfants ne souhaitant pas effectuer les activités proposées. Les enfants ont la possibilité de

tourner sur chaque pôle d'atelier en fonction des tranches d'âge. Rangement du matériel utilisé durant l'atelier.

-11h15-11h25 : Temps libre. Les enfants sont amenés à jouer librement dans la cour ou dans les salles de l'accueil en fonction de la météo.

-11h25-11h30 : Passage aux sanitaires et lavage des mains. Un animateur est chargé d'accueillir les enfants de l'après-midi.

-11h30-12h30 : Déjeuner : Un animateur par table en fonction des effectifs. Les enfants sont amenés à être autonomes pour se servir et goûter à tout. Les animateurs sont amenés à aider l'enfant à la découpe et au service si besoin.

-12h30-13h30 : Après le repas les enfants vont 20 minutes dans la cour ou en salle (selon la météo). Puis temps calme pour chaque groupe. Les enfants sont amenés à faire des activités calmes (perles-macramé-scoubidou-jeux libres-ludothèque-lecture...). Les groupes peuvent être mélangés. Un animateur est chargé du départ des enfants, signature parents et vérification des identités.

- 13h30-13h45 : Regroupement par groupe et inscription pour les activités de l'après-midi.

- 13h45- 15h30 : La durée de l'activité peut changer en fonction de sa nature et de l'âge de l'enfant. L'après-midi, le choix de l'activité revient à l'enfant à condition que ne ce soit pas toujours la même chose. Ce fonctionnement permet à l'enfant d'être acteur de sa journée. Les animateurs prévoient 2-3 activités à leur proposer au cas-où.

15h30-15h55 : Temps libre. Les enfants sont amenés à jouer librement dans la cour ou dans les salles de l'accueil en fonction de la météo.

15h55- 16H : Passage aux sanitaires et lavage des mains.

16H-16H45 : Le goûter se déroule dans le réfectoire comme pour le repas du midi. Les enfants prennent une collation sous le regard attentif des animateurs. Puis l'enfant est sollicité pour le débarrassage de sa table. Les animateurs aident les enfants au débarrassage et si besoin à la coupe.

16H45-17H : Un bilan oral est proposé. Celui-ci incite les enfants à exposer leur point de vue sur la journée passée (activités, repas, jeux...). Durant le bilan un animateur se détache afin de présenter sur un paperboard ou tableau Velléda les activités de la journée en fonction des groupes pour une présentation aux familles.

17H-19H : Temps d'accueil.

Départ échelonné des enfants. Des jeux calmes (espace dinette, jeux de construction, lectures, mise à disposition de jeux de société, coloriages, dessins...) sont proposés. Les enfants sont

répartis dans différents espaces en fonction de ce qu'ils souhaitent faire. Un animateur accueille les familles. Il est chargé des signatures et de vérifier les identités.

3.3 LE PLAN MERCREDI

Le Plan mercredi doit être un cadre permettant d'offrir un accueil de qualité en direction des enfants de 6/10ans.

Le Plan mercredi nécessite une réelle concertation de tous les partenaires que sont les équipes enseignantes et d'animation, le tissu associatif de la ville, les familles... Il y a ainsi lieu de renforcer et de développer la cohésion de l'ensemble des partenaires.

Les objectifs visés :

- Mettre en place une complémentarité et une cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant
- Permettre une collaboration entre les différents acteurs éducatifs
- Accueillir tous les publics et respecter chaque personne :
- Favoriser l'acquisition des apprentissages fondamentaux nécessaires à la vie quotidienne de l'enfant.
- Favoriser la diversité et la qualité des activités.

Les activités

Des groupes sont constitués afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âges.

Les groupes peuvent être amenés à être remaniés tout au long de l'année en fonction des effectifs. Les plannings proposés découlent de la grande thématique de l'année et offrent de multiples activités aussi bien sportives, manuelles, que culturelles et respectent le rythme de l'enfant.

Ces plannings d'activités sont « disponibles à l'entrée des structures ainsi que sur le site de la ville ou à l'accueil de la mairie. La diversité des activités permet aux enfants de faire leur choix en fonction de leur envie, de l'activité ou de leurs affinités.

3.4 Missions et rôle du personnel

Les animateurs

2) Missions des animateurs

Auprès des enfants

- l'animation des différents moments de la journée
- la préparation des activités, leur mise en place ainsi que le rangement
- avoir un langage correct et adapté aux enfants
- d'être à l'écoute des enfants afin de répondre au mieux à leurs demandes
- d'adapter les activités en rapport avec l'âge de l'enfant et de ses difficultés
- de respecter l'enfant en tant que personne
- d'accepter le refus de son activité et d'être capable de rebondir face à ce refus en proposant une autre activité
- de solliciter l'enfant sans le forcer
- veiller à la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant
- encadrement des activités des enfants
- avoir une présence totale auprès des enfants
- organisation de l'espace de vie en veillant à la propreté, à l'hygiène du mobilier, du matériel ludique et pédagogique.

Avec ses collègues

- Le respect de ses collègues et du travail de chacun
- Le travail en équipe et l'écoute de l'autre même si l'on n'est pas toujours d'accord avec lui
- La communication qui est un outil indispensable au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs (transmission d'infos importantes à ses collègues concernant un enfant, problème rencontré lors d'une sortie, etc...), exprimer ses difficultés et/ou problème rencontré sans attendre afin de les résoudre au plus vite.

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique
- Elaboration et mise en place de projets d'animations variés, novateurs et adaptés
- Favoriser le travail en complémentarité avec les enseignants (équipes éducatives)
- Participer à l'animation des différentes manifestations organisées dans la commune et le plateau briard
- Participation obligatoire aux réunions de l'équipe
- participation aux séjours courts, vacances

Auprès des familles

- l'animateur peut s'entretenir avec les familles lorsque celles-ci le sollicitent concernant le déroulement de la journée de leur enfant
- il sait répondre à leurs demandes et/ou les orienter vers les personnes concernées
- il est présent aux moments de l'accueil du matin et du soir, ce qui lui permet de renseigner les familles concernant la journée de leur enfant
- favoriser le lien avec les familles.

Le directeur

- Elabore et assure le suivi et l'évaluation du projet pédagogique
- L'animation de l'équipe
- La gestion financière, matérielle et administrative
- Les relations avec les différents partenaires (prestataire de service, les différents services municipaux)
- Les relations avec les familles
- Le suivi, l'accompagnement, l'évaluation des animateurs ainsi que leur formation à travers des supports visuels et des échanges de savoirs
- Est garant de la sécurité physique et affective des enfants mais aussi de ses animateurs
- Connait la réglementation en vigueur et veiller à son respect

- Encadre, fédère et dynamise l'équipe d'animateur autour du projet pédagogique
- Évalue le travail de l'équipe
- Rédige des projets, des rapports et des bilans
- Participe à l'organisation et à l'animation des différentes manifestations organisées dans la commune ou sur le plateau briard
- Encadre et évalue les stagiaires

3.5 Recommandation de sécurité et de soin

Assurer la sécurité des enfants est la première mission de l'équipe d'animation, les consignes sont régulièrement rappelées.

Un registre de sécurité ainsi que sa note explicative sont mis à disposition de tous les agents de l'école avec le procès-verbal de suivi du bâtiment.

Cela permet des mises en situation de différents incidents (accident, incendie...) pour l'équipe d'animation et les enfants. Chaque année le PPMS réexpliqué et des mises en situation sont faites sur le terrain avec les enfants et les animateurs pour plusieurs types de situation (intrusion accident météorologique, danger chimique etc).

Un plan d'évacuation a été mis en place, et affiché à plusieurs endroits dans les locaux avec des secteurs prédéfini ou doivent se diriger les enfants en cas d'exercice incendie.

La consigne générale étant de garder son calme.

D'autres supports sont à la disposition de l'équipe pour tout ce qui concerne la sécurité de l'enfant :

- **le cahier de liaison** : Il nous permet de signaler chaque information que nous jugeons importante (ex : blessure d'un enfant), ou chaque information qui nécessite un suivi. Ce cahier est un outil de communication pour l'équipe entière, il nous permet en cas d'absence d'un animateur ou du directeur d'être en mesure de transmettre ou de rappeler certaines informations. Il est important de se servir de ce cahier. Il faudra y inscrire chaque jour la date du jour, le temps d'accueil, l'effectif enfant, le nom des animateurs.

- **La tablette** : Permet d'avoir accès aux numéros de téléphone, aux coordonnées des parents très rapidement grâce au logiciel professionnel.

Les animateurs chargés des listings doivent avoir vérifié, au moins une fois, l'identité de toute personne qu'ils ne connaissent pas.

Il existe aussi ce que l'on appelle **le cahier de soins** : il permet aux animateurs de noter chaque soin apporté aux enfants ils y notent précisément : le nom et prénom de l'enfant, la date et heure du soin, la nature de l'accident, soins prodigués et le nom du soignant. Les soins devront être gérés par toute l'équipe d'animation. Ce n'est pas une tâche qui incombe seulement au directeur ou à l'assistant sanitaire.

Nous avons également des papiers informatifs à transmettre aux parents par l'intermédiaire des instituteurs, ils sont donnés par l'animateur référent avec une explication orale faite à l'instituteur. Ils permettent d'informer les parents qu'un incident léger s'est produit sur le temps périscolaire.

Il est interdit de donner un médicament sans ordonnance aux enfants.

-**La déclaration d'accident** : elle peut être remplie par n'importe quel membre de l'équipe d'animation en accord avec les directeurs. Elle permet d'informer qu'un incident est survenue (chute, blessure, casse de lunettes...) cela permet aux familles d'être indemnisées pour le cout des soins ou des réparations.

- **La fiche de sortie**, lorsqu' un enfant est malade une feuille de sortie est remplie, cela permet d'attester que l'enfant a bien été récupéré par ses parents ou par une personne autorisée et prouve que l'enfant n'est plus dans les locaux.

-Le PPMS

Les différents risques auxquels nous pourrions être exposés sont :

- Risques majeurs naturels : inondation, tempête, accident météorologique, mouvement de terrain
- Risques majeurs technologiques : accident de transport de matières dangereuses,
- Accident industriel, accident nucléaire
- Risques majeurs sociétaux : attentats, violences urbaines, prise d'otages - incendie
- Accidents sanitaires : épidémie, intoxication alimentaire, canicule, pic de pollution
- Accidents de transports scolaires : avion, train, autocar, embarcation...

3.6 Communication avec les parents

Le directeur est disponible sur le téléphone de l'accueil de loisirs lors des horaires d'ouverture des différents accueils.

Les animateurs en place sont également disponibles pour communiquer sur la journée de leur(s) enfant(s).

Le Site internet de la ville de Mandres-les-Roses vous renseigne sur les repas, les programmes d'activités, les tarifs, le calendrier des réservations. Vous y trouverez un compte qui peut être utilisé pour réserver les mercredis/les vacances.

4. EVALUATION

Evaluation des objectifs

De la direction	Des animateurs
Les animateurs ont-ils adhéré à la thématique ?	Les valeurs pédagogiques défendues dans le projet pédagogique sont-elles respectées ?
Les animateurs ont-ils respecté le fonctionnement mis en place ?	Les activités proposées sont-elles en accord avec l'Age de mon groupe ?
Le projet d'animation est-il cohérent ?	Les enfants ont-ils apprécié l'activité ?
Les objectifs annuels fixé par la directrice du service jeunesse ont-ils été atteint ?	Combien d'enfants ont réussi l'activité ?
Le fonctionnement et les animations proposés respectent-ils les valeurs défendu dans le PEDT ?	Comment Puis- je améliorer mon activité ?

Evaluation du directeur

L'évaluation du directeur se fera par le Service Enfance et Jeunesse lors de son entretien professionnel annuel.

Cette évaluation est officielle et obligatoire de la part de l'employeur. Elle se base sur les fonctions du directeur, sur la réussite des objectifs et des moyens donnés aux animateurs pour les atteindre.

Evaluation des animateurs

Une évaluation des animateurs sera mise en place au mois de janvier puis au mois de juin. Le but de cette évaluation sera de fixer des objectifs et des projets personnels à réaliser et aussi de faire un point sur le travail effectué pendant cette période.